

Agent en charge de la gestion du camping municipal

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE VIC SUR CERE
Grade :	Adjoint d'animation principal de 1ère classe
Référence :	O01518037754
Date de dépôt de l'offre :	08/03/2018
Type d'emploi :	Emploi Temporaire
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	23/04/2018
Date limite de candidature :	27/03/2018
Service d'affectation :	CAMPING MUNICIPAL

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Cantal
Lieu de travail :	Allée des Tilleuls 15800 Vic sur cere

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2ème classe
Famille de métier :	Autre
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

Dans le cadre de la reprise en régie du camping municipal, la commune de VIC-SUR-CERE recrute un agent en charge de sa gestion. Emploi saisonnier. Temps de travail : 35h Période du 23/4 au 3/10/2018.

Profil demandé :

- Bonne connaissance de l'environnement et du territoire
- Très bonnes qualités d'organisation et de rigueur administrative
- Disponibilité

- Sens de l'accueil et du service, qualités relationnelles avérées (relation aux usagers, aux élus, aux partenaires)
- Sens de l'initiative
- Sens du travail en équipe : contacts réguliers avec les agents municipaux : comptabilité/RH, responsable des services techniques, référent entretien des locaux,
- Bonne maîtrise des outils de la bureautique (word, excel) et internet, et logiciel de réservation
- Maîtrise de l'anglais appréciée

Mission :

1. Gestion de la clientèle :

- o Accueil physique, téléphonique (arrivées, départs)
- o Gestion des emplacements
- o Assurer l'information des campeurs renseignements (manifestations locales, météo, consignes de tri, connexion wifi, diverses prestations, etc.)
- o Au quotidien, apporter des réponses aux demandes et réclamations diverses

2. Gestion administrative et financière :

- o Gérer les réservations (logiciel dédié, mail, courrier, téléphone)
- o Gérer rigoureusement les régies (registres, justificatifs de paiement, factures, contrats, encaissements, dépôt en trésorerie de Vic sur Cère)
- o Suivi des stocks (petits matériels)
- o Bilan financier (en lien avec l'agent en charge de la comptabilité et des RH)

3. Interventions techniques :

- o Mai, juin et septembre : entretenir des locaux suivants : salle polyvalente, accueil, sanitaires.
- o Entretien et préparation des locatifs (1 bungalow toilé et 3 tentes équipées).
- o Gérer les petits dépannages (ampoules, robinetterie)

A noter :

L'entretien de ces locaux sera assuré par un agent d'entretien des locaux pour la période du 7 juillet au 31 août.

L'entretien des espaces verts sera assuré sur l'ensemble de la période d'ouverture par les services techniques communaux.

4. Animation et communication :

- o Créer des liens avec les partenaires suivants : office du tourisme, exploitant du mini-golf, régisseur de la piscine municipale
- o Organiser des pots d'accueil hebdomadaires
- o Commercialisation : élaborer des documents de promotion touristique
- o Rédaction d'un bilan d'activités, à présenter aux élus de la commission tourisme

Contact et informations complémentaires : Temps de travail : 35h00 Conditions : Travail les we et jours fériés, 1 jour de repos par semaine Matériel à disposition : ordinateur portable, téléphone portable, connexion internet Possibilité couchage sur place. Poste à pouvoir au : A partir du 23 avril 2018. Envoyer votre candidature à l'attention de Mme le maire (CV, lettre de motivation) Envoi par mail autorisé. Contact : Téléphone collectivité : 04 71 47 39 41 Adresse e-mail : secretaire.general@vicsurcere.fr Liens de publication : www.emploi-territorial.fr

Courriel : secretaire.general@vicsurcere.fr

Téléphone : 04 71 47 51 75

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.